

Embargo :  
2 septembre 1975 11 heures

Comité de presse pour les questions fiscale  
Séance de travail à l'intention de la presse suisse sur la TVA  
Introduction de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral  
Lausanne, le 2 septembre 1975

---

La Confédération doit être, dans les années qui viennent, rigoureusement critique et strictement parcimonieuse / <sup>dans</sup> ses engagements nouveaux. Elle doit revoir ses engagements actuels en justification, en modalité, en quantité. Elle doit assurer aux institutions sociales, dans l'intérêt de leur stabilité et de leur développement, comme elle doit demander de ses régies un financement plus largement autonome.

Ce sont, pour nous, les premiers commandements. D'abord parce que nous sommes en face de déficits qui, selon toutes prévisions, vont aller s'aggravant. Ensuite, parce qu'après une course à la croissance allant s'accéléralant, comportant sans doute des rattrapages techniques ou sociaux nécessaires, mais aussi passablement d'engagements insuffisamment appréciés, notre train de vie doit être - et cela n'est pas valable pour la Confédération seulement - ramené à une allure normale, recherchant la qualité et l'équité plus que l'expansion à tout prix et la course au gain que remporte le plus habile.

Enfin parce que le financement par l'inflation, cette spéculation sur une croissance continue, nous fait passer comme nous le voyons, d'un échauffement excessif à la récession, par chute de tension, au moment où les chèques imprudemment signés dans l'euphorie se révèlent chèques sans provision.

Mais - il ne faut pas nous faire d'illusions - le budget de la Confédération ne saurait être comprimé en dessous de certaines

Nous ne pouvons solliciter beaucoup plus de l'impôt fédéral direct. Cet impôt a marqué une forte croissance par le jeu de la progression à froid : il faudra que, parallèlement et simultanément au vote sur la TVA, nous en assurions la modération pour les petits et moyens contribuables, cela d'autant que l'imposition directe est la source presque exclusive où puisent les cantons et les communes. Nous ne saurions donc empiéter sur leurs domaines sans nous condamner à les soutenir, d'autre part, à grand renfort de subventions.

Il fallait donc bien porter l'effort fiscal sur l'imposition indirecte, qui n'atteint en Suisse (1971) que 30,9% de l'imposition totale, alors que nos voisins du Marché Commun et l'Autriche le situe entre 43 et 73% de leurs ressources, et que sa part a diminué fortement au profit de celle de l'imposition directe ces dernières années (38,2% en 1960 contre 30,9% en 1973)

Enfin et surtout, ce que nous demandons à la TVA ce n'est pas et cela ne sera pas un flux généreux de ressources nouvelles nous autorisant à reprendre la course aux dépenses des années 70, mais essentiellement la compensation des redevances douanières démobiliées et le remplacement de l'ICHA, dont on vous démontrera tout à l'heure les insuffisances, l'ingrate répartition et les limites.

Nous préparons, parallèlement à l'exercice de modération budgétaire, un programme fiscal fédéral comportant une révision de l'impôt fédéral direct, en allègement de la progression et la TVA.

Ce programme sera élaboré pour la fin de l'année, soumis aux Chambres dès mars 1976 et au peuple en décembre 1976 ou en mars 1977, pour entrer en vigueur, si le peuple l'admet, de préférence aux expédients en urgence, à la fin de 1977.